



Le prélèvement à la source de l'IR : mode d'emploi pour les salariés et assimilés

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 19/02/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 19/02/2020

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est effectif depuis le 1er janvier 2019 : comment va-t-il fonctionner, sur quelle base est calculé ce prélèvement, quelles sont les nouvelles obligations déclaratives ?

Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu : quel schéma ?

Une mise en œuvre en 2019. Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux (afférents aux revenus soumis à ce prélèvement) a pour objectif de supprimer le décalage d'un an existant entre la perception du revenu et le paiement de l'impôt correspondant. Décalage qui peut être source de contraintes financières (en termes de trésorerie) pour les personnes qui subissent d'importants changements, notamment familiaux et professionnels. Le prélèvement à la source a donc vocation à faire coïncider au plus près, dans le temps, les revenus perçus et les impôts. Voilà pour le principe, mais, en pratique, quel rôle va jouer l'entreprise et quelles sont les conséquences pour les salariés ?

En pratique...

{ABONNEZ-VOUS}

Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu : quels revenus ?

Une distinction à faire. Tous les revenus ne sont pas automatiquement prélevés à la source. Seuls les revenus non exceptionnels sont soumis à ce prélèvement.

Les revenus « prélevés »...

{ABONNEZ-VOUS}